

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGÉRIE
COLONIES

Six mois . . . 16 fr.
Un an . . . 30 fr.

EXTÉRIEUR

Six mois . . . 22 fr.
Un an . . . 40 fr.

ADMINISTRATION & REDACTION

96, Quai Jemmapes, PARIS-X^e

Téléphone : Combat 08-02

Chèque Postal : *Révolution Prolétarienne* 734-99

TROISIÈME ANNÉE — N° 32

15 Avril 1927

Prix du numéro 1 50
(Extérieur : 2 fr.)

SOMMAIRE

- Le Carnet du Sauvage P. MONATTE.
Les mineurs de la Loire U. THÉVENON.
Les sauterelles en Algérie P. M.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Le syndicalisme à bases multiples (J. DE GROOTE). — Confirmation absolue (F. C). — Tout le pouvoir aux syndiqués. — La liberté de discussion (M. CHAMBELLAND).

A TRAVERS LES LIVRES

L'épopée du caoutchouc, de Georges Le Fèvre (R. LOUZON). — *Jésus*, d'Henri Barbusse (B. GUAUFRET).

FAITS ET DOCUMENTS

Les faits de la quinzaine. — Les diminutions de salaires et la Fédération unitaire du Sous-Sol. — Les grandes manœuvres de l'Unité. — Rivelli sur les traces d'Havelock Wilson.

Le Carnet du Sauvage

Le « fanion français » en Chine.

En Chine, les puissances impérialistes ont réagi contre la révolution chinoise un premier accord qui en annonce d'autres, et c'est une automobile de police portant le fanion français qui, le 11 avril, dans les rues de Shanghai, précédait les voitures des consuls allant remettre au général Tehang Kai Chék l'ultimatum commun relatif aux incidents de Nankin. Fini le mensonge de la prétendue neutralité du gouvernement français !

Quelques jours auparavant, avec l'autorisation

du corps diplomatique, l'ambassade soviétique de Pékin était cambriolée par les bandes de Tehang Tso Lin. La provocation est claire : Par un affront à la Russie, l'obliger à déclarer la guerre, à faire entrer ses troupes en Mandchourie, ce qui attirerait immédiatement une riposte japonaise et la réouverture d'une guerre russo-japonaise qui porterait au gouvernement soviétique le même coup terrible que porta au tsarisme la première guerre.

La Russie a méprisé cette provocation, ne permettant pas de déplacer l'axe de la lutte pour la libération de la Chine. Or, quelles que soient les alternatives d'une telle lutte, il est impossible que l'élan qui a porté les armées cantonaises à Shanghai et à Nankin n'aboutisse pas à les porter dans une période prochaine à Pékin. Un peuple qui possède l'expérience d'une première révolution comme celle de 1911-1912 ne peut, quinze années plus tard, se remettre en branle qu'avec la volonté de combattre jusqu'à la victoire totale.

Du côté impérialiste on s'efforce de réduire l'importance du mouvement proprement national, de paraître se défendre contre le bolchévisme et non de défendre des privilèges. Le bolchévisme n'existait pas en 1911, et pourtant une première république chinoise réussit à s'établir.

Mais il serait dangereux pour l'avenir du mouvement chinois de vouloir forcer les événements et de demander au Kuomintang ce qu'il ne peut donner. Qu'il accomplisse d'abord sa tâche ; sa victoire portera un coup plus terrible aux impérialismes occidentaux et sera plus révolutionnaire qu'une victoire fragile du communisme sur le Kuomintang qui risquerait de compromettre la deuxième tentative révolutionnaire du peuple chinois.

Mais le bolchévisme ne brille pas par le respect des caractéristiques des autres mouvements révolutionnaires. Il faut qu'il les refonde dans son moule. Parfois, il lui arrive de les briser.

Que se passe-t-il au juste entre le Kuomintang et le Parti communiste chinois, entre Hankéou et

Shanghai, entre les Unions ouvrières et les généraux cantonnais ? Nous avons besoin de le savoir. Comme nous avons besoin de savoir exactement l'ampleur des incidents de Nankin lors de l'entrée des troupes sudistes et le nombre des victimes du bombardement par les flottes anglaise et américaine. Les dépêches de source communiste ont annoncé 7.000 Chinois tués ou blessés; les agences officielles ont parlé de quelques victimes seulement. La vérité n'est sûrement pas du côté des agences officielles; rien de plus lamentablement vide et répugnant, d'ailleurs, que les correspondances de l'envoyé du *Temps*; quant à Roubaud, le fait de gouverner un faux criard ne témoigne guère en faveur de sa clairvoyance ou de son indépendance.

Qu'on y prenne garde, tant au Kuomintang qu'à l'Internationale communiste, les travailleurs d'Occident, ceux d'ici comme ceux d'ailleurs, ne pourront agir sur leurs gouvernements que dans la mesure où ils seront renseignés exactement.

Le socialisme du général Buat.

Quoique adopté à l'unanimité par le groupe parlementaire socialiste, le projet Boncour pourrait bien passer un mauvais quart d'heure au Congrès socialiste de Lyon.

Blum et Mistral se sont évertués à faire luire les beautés socialistes d'un tel projet, il ne semble pas qu'ils y soient parvenus. Plus on examine le fameux projet que nous offrent le général Buat, le général Serrigny et M. Paul-Boncour, plus il apparaît que c'est bien le projet le plus militariste qu'un pays moderne ait connu, comme l'a dit quelqu'un à la Chambre et le plus dangereux pour les organisations ouvrières.

Il ne s'agit pas d'une mobilisation des consciences, réplique Boncour aux protestataires de la revue *Europe*. Au contraire, dit-il, un des résultats du projet serait d'éviter que le maniement délicat de ces choses — l'état de siège et la censure — ne soit pas traité par des mains militaires. Nous avons connu le maniement par des mains civiles; nous n'oublions pas que le premier grand chef de la censure fut le socialiste Alexandre Varenne.

Nous savons aussi ce que peut être dans la réalité la réquisition des syndicats. Durant toute la guerre nous avons vu les syndicats utilisés par le pouvoir pour calmer toutes les réclamations ouvrières et pour étouffer tous sentiments internationalistes.

Au Congrès fédéral socialiste de la Seine, la crainte s'est manifestée que toute opposition à la guerre soit rendue désormais impossible pour les organisations ouvrières. Il est bien naturel qu'un gouvernement recherche tous les moyens de rendre impossible une telle opposition. Il est dans son rôle. C'est le socialisme qui n'est pas dans le sien en fondant constamment son effort avec celui des dirigeants politiques de la bourgeoisie. Jusqu'à la minute de la déclaration de guerre, il serait censé combattre avec la dernière violence la politique de sa bourgeoisie, mais dès cette minute, un Poincaré le mettant devant le fait brutal de cette politique devenant tragique, il devrait s'abandonner jusqu'à devenir un instrument de cette politique dénoncée la veille. Je ne comprends pas, ou je comprends trop que l'esprit de classe est absent du socialisme, que celui-ci ne sait plus ce qu'est la lutte de classe, puisqu'il est prêt à

tomber dans tous les traquenards de l'« agression manifeste » et à s'agenouiller devant l'idéologie bourgeoise au moment précis où il devrait se dresser contre elle avec l'énergie du désespoir.

Quand on accepte que Boncour représente le gouvernement de Poincaré à la Société des Nations, il ne faut pas être surpris s'il s'amène à la Chambre avec un projet du général Buat.

Assez de manœuvres !

Je ne veux pas chicaner les dirigeants de la C. G. T. U. sur leur dernière manœuvre relative à l'unité. Du moment que du côté confédéré on cherchait à les manœuvrer ils étaient forcément obligés de répondre par une contre-manœuvre. Ils ont démontré qu'ils étaient prêts à l'unité et c'est la C. G. T. qui est apparue comme ne la voulant pas.

Ce n'est là rien de nouveau, mais il est des vérités qui ternissent et finissent par ne plus être perçues nettement. L'obstacle principal à l'unité est incontestablement à la C. G. T. Lafayette. Nous avons dit et répété que l'unité serait difficile à refaire, qu'elle exigeait un double travail préparatoire; dans la C. G. T. pour obliger ses dirigeants qui voulurent la scission à subir l'unité et pour la libérer du collaborationnisme gouvernemental; dans la C. G. T. U. pour la détacher du collaborationnisme politique. Au lendemain de ces Comités nationaux confédéraux, nous craignons fort que le travail préparatoire n'ait pas fait un pas.

Au contraire, ce genre de manœuvres comporte beaucoup d'inconvénients. Le premier c'est d'accréditer l'idée que l'unité est facile à réaliser. Un autre, c'est de jeter le trouble dans les organisations; quand les syndiqués unitaires ont lu en gros titre dans *l'Humanité* du 5 avril, que « si la C. G. T. U. le veut l'unité est faite ! » ils ont cru que ça y était et le lendemain leur déception a été grande. On ne jette pas ainsi une masse de syndiqués devant le seuil d'une autre organisation, sans qu'il ne se produise quelque désordre lorsque la porte se ferme brusquement. Je ne recherche pas si le Comité confédéral ayant le droit de décider un pareil geste. Je pense surtout à la pagaie qui a dû s'ensuivre dans nombre de syndicats unitaires.

Un autre encore, le plus grave, c'est que la C. G. T. U. en offrant de se dissoudre a renforcé chez les dirigeants confédérés l'idée que la dissolution préconisée naguère par le Parti communiste était à la veille de se produire. Pourquoi feraient-ils des concessions puisque, sans elles, les moutons rentreront au bercail ? C. G. T. renforcée, C. G. T. U. affaiblie, car une organisation qui parle constamment de sa dissolution perd toute force de rayonnement et de développement.

Au-dessus de tous ces inconvénients, signalons le grand danger que font courir ces vaines discussions. De quoi auraient dû principalement s'occuper ces deux Comités confédéraux ? Sans aucun doute du chômage et de l'offensive des salaires. Or, voyez la part infime qui a été faite à ces deux problèmes essentiels. La classe ouvrière est abandonnée à elle-même. Les organisations syndicales discutent de tout autre chose.

Aucun bénéfice quant à l'unité, mais perte certaine quant aux luttes à mener contre le chômage et contre la baisse des salaires.

P. MONATTE.

LES MINEURS DE LA LOIRE

Le bassin houiller de la Loire occupe une dépression à peu près triangulaire qui s'étend de la Loire au Rhône. Il couvre une surface de 20.690 hectares. L'épaisseur totale du dépôt houiller a été évaluée à 3.000 mètres dont 50 à 60 mètres d'épaisseur utile. En 1896, des spécialistes estimaient qu'il restait à extraire dans le bassin, 146 millions de tonnes de houille reconnue, sans compter celle qui se trouvait sous les agglomérations.

Les houilles de la Loire sont en grande partie des houilles grasses. Toutes contiennent du soufre.

Production.

En 1925, sur les 48 millions de tonnes de houille extraite en France, le bassin de la Loire entraînait pour 4.095.000 tonnes (4.250.277 en 1926). C'est un chiffre qui n'a été dépassé qu'à la fin de la guerre. Il ne marque pas un progrès cependant, si l'on considère qu'en 1864 la production du bassin atteignait 3 millions de tonnes et qu'après 1870 elle s'est maintenue entre 3 et 4 millions.

L'exploitation de la houille dans la Loire avait pris une grande extension dès le début du XVIII^e siècle. A partir de 1705, lorsqu'on eut rendu la Loire navigable de Saint-Rambert à Roanne, le bassin de Saint-Etienne alimentait Paris, et après 1780, avec l'ouverture du canal de Givors il put exporter en plus grande quantité ses charbons sur Lyon, l'Alsace, le Midi. Ainsi en 1789 il produisait 145.000 tonnes, alors que la production nationale ne dépassait pas 240.000 tonnes. Avec l'introduction de la machine à vapeur, la création des chemins de fer de Saint-Etienne à Andrézieux (1828) et de Saint-Etienne à Lyon (1830) il connut une prospérité bien plus grande. Sa production passait à 560.000 tonnes en 1826 et 1 million 405.000 tonnes en 1845. Aux mêmes dates, la production totale du pays s'élevait à 1.491.000 tonnes et 4.202.000 tonnes.

Exploitation coûteuse.

Dans la Loire, le charbon revient plus cher que dans les autres bassins.

Cela est dû en partie au manque de méthode apporté dans l'exploitation. On abandonne facilement une couche avant de l'avoir épuisée, pour y revenir par la suite.

Parmi les difficultés d'exploitation spéciales au bassin de la Loire, signalons également :

1° La nature ébouleuse du terrain qui nécessite l'emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers à l'entretien des galeries et des puits. D'après M. Paul Petit, ancien président du Comité des Houillères, le prix de revient du boisage oscillait, avant guerre entre 3 fr. 50 et 4 fr., alors que le même élément ne dépassait guère 0 fr. 80 dans le Nord et le Pas-de-Calais;

2° La disposition des couches. Certaines affleurent à la surface du sol, ce qui facilite l'infiltration de l'eau. Or, d'après M. Paul Petit, en 1921, l'épuisement des eaux grevait le prix de revient de 2 fr. 80 à 3 fr. 20 par tonne.

D'autre part, les concessionnaires paient aux propriétaires de la surface des redevances très élevées qui s'élèvent à des sommes considérables. Elles dépendent de la puissance des couches et de la profondeur du puits, et sont proportionnelles à la production. En 1921, cette charge exceptionnelle dépassait 3 fr. 30 par tonne.

Dans les autres bassins, ces redevances sont seulement proportionnelles à la surface du terrain.

Les industries annexes.

La plus importante est la fabrication du coke. Elle s'est particulièrement développée depuis la guerre. De 169.234 tonnes en 1913, la production du coke a passé à 295.000 tonnes en 1920 et 432.603 tonnes en 1925 et 541.936 tonnes en 1926.

Les quatre grandes compagnies ont 222 fours à coke qui se répartissent ainsi :

Mines de la Loire : 82; Les Houillères : 75; Roche : 40 et Montrambert : 25.

Les premiers essais de carbonisation de la houille dans le bassin remontent vers 1780.

La distillation des sous-produits (goudron de houille, sulfate d'ammoniaque, benzol, naphthaline, gaz d'éclairage) est très rémunératrice, aussi les grandes compagnies s'efforcent-elles de la développer.

Pour l'utilisation des menus on fabrique des agglomérés. En 1926 on en a fabriqué 237.908 tonnes contre 210.210 tonnes en 1925.

Les grandes compagnies produisent aussi l'énergie électrique. Les puissances installées sont de 21.000 kilowatts pour les Mines de la Loire et 20.000 kilowatts pour Roche-la-Molière et Firminy.

Les industries annexes occupaient 1.200 ouvriers en 1925. Elles se développent rapidement d'année en année.

Les seigneurs du bassin.

Le bassin de la Loire est divisé en 61 concessions, mais quatre grandes Compagnies absorbent à elles seules les 80 % de la production totale. Ce sont :

Roche-la-Molière-Firminy, 785.000 tonnes;
Les Mines de la Loire, 775.000 tonnes;
Les Houillères de Saint-Etienne, 650.000 tonnes;

Et Montrambert-La-Béraudière, 607.000 tonnes.

Viennent ensuite : La Chazotte (P. L. M.), 172.000 tonnes; Villebœuf, 96.000 tonnes; Monthieux, Saint-Chamond 84.000 tonnes; La Péronnière, 67.000 tonnes; Janon-Terranoire, 34.000 tonnes; La Porchère, 14.000 tonnes. Les autres entreprises produisent moins de 5.000 tonnes chacune.

Si elles se plaignent d'une exploitation trop coûteuse, les compagnies de la Loire n'en réalisent pas moins des bénéfices formidables.

Ainsi le bénéfice réalisé à la Compagnie de Roche-la-Molière et Firminy, avant amortissements

et provisions, fut, en 1925, de 26.346.130 fr. 25 (dont 16.094.914 fr. 13 pour les travaux neufs) et aux Mines de la Loire de 11.943.610 fr. 58.

En 1926, les bénéfices nets des principales compagnies s'élèvent à 12.673.335 francs aux Mines de la Loire contre 4.175.470 francs en 1925, à 10.299.935 à la Compagnie de Roche-Firminy contre 8.766.821 fr. en 1925, à 7.555.365 fr. aux Houillères de Montrambert contre 5.543.000 en 1925.

En 1920, la Compagnie de Roche-la-Molière portait son capital de 3.600.000 fr. à 18 millions par l'émission d'actions de 100 fr. réservées aux porteurs d'actions anciennes.

Les Mines de la Loire le portaient de 8 à 16 millions. Cette Société a fondé, en 1917, une filiale « La Société métallurgique de la Loire », au capital de 5 millions, entièrement versés avec l'argent des actionnaires des « Mines de la Loire ». Elle a également d'importantes participations dans la « Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Steinfort » (Luxembourg).

La plupart de ces Compagnies adhèrent au Comité des Houillères de la Loire qui fut fondé en 1859. Les ressources du Comité sont constituées par des cotisations proportionnelles à la production.

M. Pigeot (de Montrambert), en est le directeur. A côté de lui nous trouvons M. Perrin-Pelletier, directeur de la Compagnie de Roche-la-Molière-Firminy, ancien sous-directeur de l'école des Mines de Saint-Etienne, M. Dessemont, directeur des Houillères, M. Roche, des Mines de la Loire...

Alors que les compagnies parlent de baisser les salaires des ouvriers, notons qu'en 1916, le Conseil d'administration des Mines de la Loire recevait une rémunération de 40.000 francs, alors qu'elle est maintenant de 360.000 francs, soit neuf fois plus.

Le monopole de 1845.

Dès 1807, à la suite d'une baisse considérable du prix du charbon, les exploitants des mines de la Loire constituaient une entente pour régler la production.

En 1822, ils s'entendirent de nouveau et rédigèrent en commun un rapport en faveur de l'ouverture du canal de la Loire au Rhône.

En 1840, fut créée l'Union des Houillères françaises, mais les Compagnies de la Loire ne purent se mettre d'accord, et quelques-unes seulement donnèrent leur adhésion.

En 1837 une loi fut votée pour obliger les concessionnaires à faire en commun les travaux nécessaires pour assécher leurs mines. Certaines compagnies en profitèrent pour absorber de nombreuses concessions puis elles fusionnèrent pour constituer la grande Compagnie des Mines de la Loire, le 7 novembre 1845, qui réunissait vingt-cinq concessions et possédait des actions dans de nombreuses concessions voisines. A elle seule, elle extrayait, en 1846, 12.604.403 quintaux métriques sur une production totale de 15.196.070 quintaux dans le bassin.

La Compagnie de la Loire chercha à étendre sa tutelle sur d'autres bassins. Elle négociait une fusion avec le Gard et l'Aveyron quand intervint le décret de 1852 qui défendait le groupement des concessions.

Pour écraser plus sûrement les entreprises indépendantes, elle s'assura le monopole des transports et des ventes. Dès sa fondation, elle avait la location du canal de Givors pour quatre-vingt-deux ans.

Peu après, elle se liait par une participation au chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon et mettait la main sur les entrepôts de charbon communiquant aux voies de transports.

Pour se défendre, elle avait ses journaux. Elle réussit même à acheter l'*Avenir Républicain* qui la combattait violemment. Elle s'assura de solides soutiens dans le gouvernement. Le ministre des Travaux Publics Jayr fut président de son Conseil d'administration, où devait entrer également le chef de la division des mines au ministère, M. Cheppe.

Elle pouvait ainsi régler à sa guise la production du bassin. Elle arrêta l'exploitation dans de nombreux puits. Le charbon devint rare et cher. Ainsi le menu de forge pour la métallurgie passait de 35 à 40 centimes en 1844 à 80 centimes en 1850.

Les industriels se sentirent menacés. Ils protestèrent énergiquement, entraînant la Chambre de Commerce qui allait mener une campagne inlassable contre cette Compagnie qu'elle qualifiait « d'illicite, illégale, dangereuse, immorale, abusive ».

La municipalité stéphanoise éleva également de vives protestations. La population s'agita. Les mineurs se mirent en grève à plusieurs reprises.

L'affaire eut un grand retentissement dans le pays. Le gouvernement fut interpellé. De nombreux députés protestèrent. « La coalition, dit Lamartine, est une violation flagrante des lois écrites et des lois non écrites. Le monopole des Houillères de la Loire n'a qu'une seule base : l'avidité; qu'un seul but : un impôt par millions à lever sur nos industries. » Et Proudhon, dans ses « Contradictions économiques », écrivait : « Cette effrayante société a posé la question sociale en des termes qui ne permettent plus de fuir. Ou la concurrence, c'est-à-dire le monopole (de fait) et ce qui s'ensuit; ou l'exploitation par l'Etat, c'est-à-dire la cherté du travail et l'appauvrissement continu, ou enfin une solution égalitaire, en d'autres termes l'organisation (socialiste) du travail, ce qui emporte la négation de l'économie politique et de la propriété. » (T. V des *Œuvres complètes*, p. 203.)

Pour échapper aux critiques, la Compagnie multipliait les institutions philanthropiques : hôpitaux, écoles de garçons, ouvriers pour les filles, caisses de secours et de retraites, habitations à bon marché. Elle ne baissa pas officiellement les salaires, mais les ouvriers durent subir soit un chômage partiel, soit un surcroît de travail pour le même salaire.

En 1848, effrayée par l'agitation ouvrière, la Compagnie proposa même à la municipalité de Saint-Etienne d'intéresser ses ouvriers aux bénéfices, mais cette dernière s'y montra hostile, ne voulant pas attacher les mineurs au monopole.

Protestations et agitation ouvrières finirent par porter leurs fruits. En 1854, sous la pression du gouvernement, la Compagnie se fractionna en quatre compagnies séparées, qui n'en continuèrent pas moins à diriger la production avec le Comité des Houillères.

Le travail du mineur.

En 1614, il avait déjà mauvaise réputation, puisqu'aux Etats Généraux de Paris on parlait d'envoyer travailler les condamnés dans les mines. Cependant les mineurs furent l'objet d'une cer-

taine sollicitude de la part des rois de France. Ils étaient exemptés des charges publiques.

Le mineur a toujours été exposé à de nombreux accidents, éboulements, envahissement des puits par les eaux, explosions de grisou, et sa situation ne s'est améliorée que très lentement avec les progrès de l'exploitation.

L'assèchement des mines n'a été possible qu'avec l'emploi de la machine à vapeur et la constitution de grandes Compagnies avec des capitaux importants. Dans le bassin, la première machine à vapeur fut installée en 1814. En 1835 il y en avait 98, représentant une force de 2.804 chevaux.

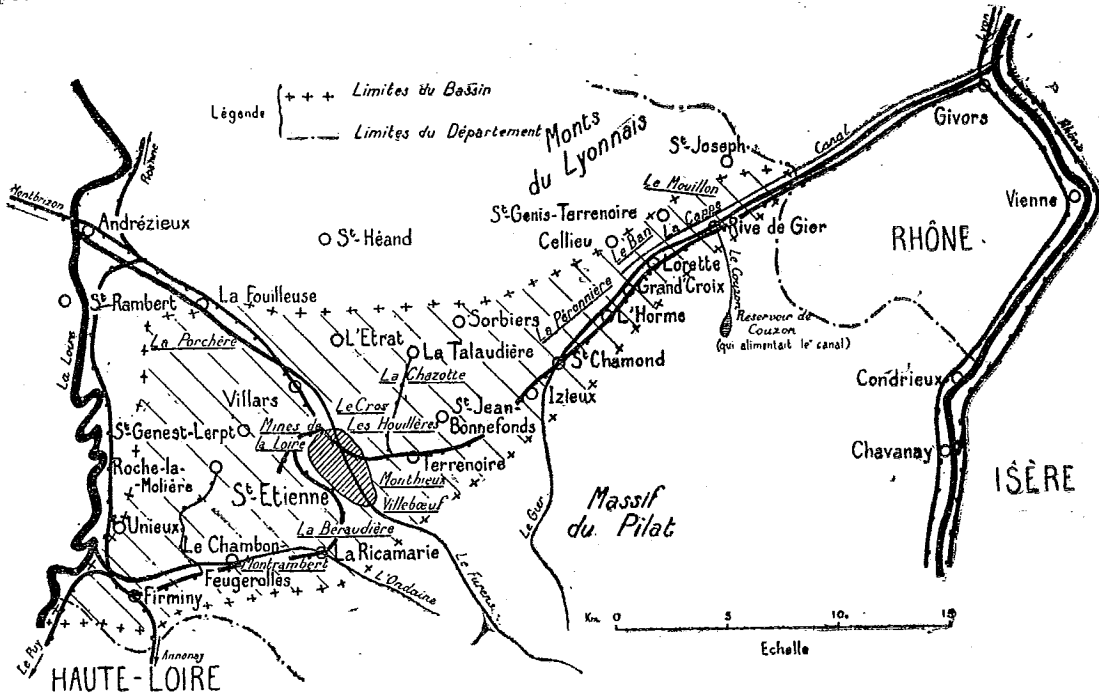
Le grisou n'a été vaincu qu'à la fin du XIX^e siècle. Avant l'emploi de la lampe Davy, on pratiquait pour le combattre la méthode « des pénitents »...

fréquents. Vers 1913, leur proportion était de 0,83 à 1,33 pour 1.000. En 1920, elle atteignait 1,56, en raison de nombreuses négligences de la part des exploitants.

Mais à côté des accidents il y a la maladie dont les victimes sont de plus en plus nombreuses.

Dans beaucoup de puits, la chaleur est excessive (38° dans certaines galeries, nous a dit un mineur de Flottard). Le travail du charbon, les coups de mines, les perforieuses à air comprimé emplissent l'air d'une poussière incommode et nocive. Les remblais hydrauliques produisent une boue malsaine.

Le piqueur doit travailler nu bien souvent, accroupi ou couché sur le dos, quelquefois, et, en certains endroits l'eau froide des remblais su-



LE BASSIN HOILLER DE LA LOIRE

Chaque matin, deux mineurs, les pénitents, enveloppés d'un costume de toile forte et humide et munis d'une longue perche avec une flamme au bout, descendaient les premiers dans la mine. L'un d'eux se cachait dans un renfoncement pendant que son camarade s'avancé en rampant dans la galerie, la perche tendue en avant, au ras du sol. Lorsque la flamme, au contact du grisou, s'allongea, il élevait la perche et le grisou enflammé faisait explosion; souvent le pénitent était blessé ou brûlé et sitôt après l'explosion son camarade caché accourait à son secours. Mais la galerie était débarrassée de grisou et les ouvriers pouvaient se mettre au travail.

La lampe Davy fut introduite vers 1826. Elle prévint bien des accidents, mais la ventilation était mauvaise et de terribles explosions se succédèrent au cours du XIX^e siècle. Nous ne signalerons que les plus meurtrières : au puits Jabin, en 1871 (70 morts) et en 1876 (186 morts); au puits Châtelus, en 1887 (74 morts); eu puits Verpillieux, en 1889 (209 morts); au puits Pélissier, en 1890 (75 morts).

Aujourd'hui, les accidents mortels sont moins

pernicieux ou simplement l'eau d'infiltration s'écoulaient sur son corps en sueur.

Le rouleur n'est pas plus favorisé. Dans certaines galeries il a de l'eau jusqu'aux genoux. Dans les petites couches, les galeries sont basses et étroites et la benne ne peut pas circuler. Il faut « rogner » sur les parois pour la faire avancer, temps perdu qu'il faudra rattraper, car si le nombre de tonnes voulu n'est pas atteint, c'est la mise à pied pour le lendemain.

Aussi, rares sont les mineurs qui jouissent vraiment de leur retraite. Leurs poumons s'usent rapidement dans les galeries malsaines. L'anémie fait de grands ravages. Beaucoup de mineurs souffrent de l'hydarthrose du genou, de sciaticques, de rhumatismes articulaires, de l'éruption pustuleuse des membres inférieurs, maladies provoquées par la trop grande humidité de beaucoup de chantiers. Enfin, d'après le docteur Langlois, 50 % des mineurs sont atteints d'ankylostomiase, affection provoquée par des petits vers qui se fixent sur la muqueuse de l'intestin, maladie qu'on appelle « le ver du mineur ».

Les mineurs étrangers.

On a appelé un grand nombre d'étrangers dans les mines à la fin de la guerre, alors que les prisonniers et les mineurs du Nord regagnaient leur pays. Les Mines de la Loire en employaient 2.769 en 1919 et 4.608 en 1920, dont 1.705 Algériens et Marocains, 867 Italiens, 857 Polonais, 753 Espagnols, des Grecs... Aujourd'hui on en compte près de 8.000 (30 % de l'ensemble des mineurs).

Ils sont en général d'un rendement inférieur à celui des ouvriers français, particulièrement les Algériens qui se nourrissent mal et ont moins de résistance.

Les Compagnies les logent dans de vastes bâtiments ou des maisonnettes assez confortables. En certains endroits cependant, La Ricamarie par exemple, on en trouve encore dans des baraques peu salubres. Les Arabes qui n'ont pas leur famille vivent à six, huit, dix même, dans des garnis infects qu'ils louent des sommes fantastiques (30 francs par tête au Chambon pour un rez-de-chaussée humide, ancienne écurie d'un âne).

Les enfants étrangers fréquent l'école jusqu'au moment où un patron en quête de main-d'œuvre à bon marché les juge assez forts pour lui rendre service, moyennant une rétribution dérisoire.

Les salaires.

Avant la Révolution les mineurs de la Loire gagnaient environ 0 fr. 90 par jour.

En 1812, les salaires les plus élevés étaient de 3 francs à Saint-Etienne. Ils s'accrochèrent très lentement. En 1864, aux Houillères de Saint-Etienne la moyenne des salaires était de 3.43 à l'intérieur et 2.19 à l'extérieur. Elle s'élevait à 4.62 pour l'intérieur en 1884 et 2.89 à l'extérieur.

Pour l'ensemble des compagnies adhérentes au Comité des Houillères, nous avons ensuite les chiffres ci-après : En 1895, 4.78 au fond et 3.29 au jour. En 1900, 5.21 au fond et 3.78 au jour. En 1910, 5.14 au fond et 3.74 au jour. En 1913, 5.51 au fond et 5.31 au jour.

Pendant la guerre les salaires s'élèvent très lentement jusqu'en 1917 : pour le fond ils passent de 6.35 en 1916 à 7.83 en 1917, et de 5.49 à 6.12 pour l'extérieur.

En 1918 ils sont à 11 fr. 15 au fond et 10 fr. 12 au jour. En 1919 et 1920 ils atteignent successivement 15 francs et 21 fr. 66 au fond et 13 fr. 44 et 19 fr. 90 au jour.

En 1921 baisse de 2 à 3 francs jusqu'en janvier 1923 où les salaires de 1920 sont rétablis. En novembre hausse de 1 franc à 2 fr. 50.

En 1925 nouvelle hausse de 0 fr. 40 à 1 franc qui est supprimée cinq mois après.

En 1926, les salaires sont relevés à quatre reprises, ce qui fait en tout une augmentation de 4 fr. 20 au minimum et 10 francs au maximum.

Enfin, voici mars 1927. Si l'accord du 4 avril est appliqué les piqueurs et boiseurs dont le salaire était respectivement de 35 fr. 70 et 34 fr. 45 subiront une baisse de 2 fr. 50. Pour les autres ouvriers du fond qui gagnaient 31 fr. 20 elle sera de 2 fr. 35. A l'extérieur, pour les spécialistes qui recevaient de 29 à 30 francs par jour elle est fixée à 2 fr. 20, pour les manœuvres qui avaient 25 francs elle est de 2 francs. Enfin les salaires des femmes et des enfants qui avaient de 10 à 17 francs seront diminués de 1 fr. 25 à 1 fr. 50.

La loi de 8 heures n'est pas toujours observée. Dans certains puits les doublages sont même assez

fréquents. Ils sont nécessités par une mauvaise organisation du travail. Pour certains travaux on s'aperçoit tout à coup qu'il manque des hommes. Alors on demande à certains ouvriers de faire double journée, ce que beaucoup ne savent refuser.

Les luttes des mineurs de la Loire.

Avec la formation des grandes Compagnies, les conflits vont devenir fréquents et souvent violents. En 1840, la Compagnie générale des Mines de Rive-de-Gier procédait déjà à l'acquisition de nombreuses concessions. Elle fit ainsi des dépenses considérables et voulut imposer à ses ouvriers des réductions de salaires.

Mais les mineurs n'étaient pas disposés à se laisser faire. En 1840, ils se mettaient en grève, chose grave que les pouvoirs publics ne pouvaient tolérer, et vingt-deux ouvriers furent arrêtés sous prévention du délit de coalition. Neuf condamnations à dix jours de prison furent prononcées.

Quatre ans plus tard ils arrêtaient de nouveau le travail et cette fois le mouvement fut cruellement réprimé. Pour la première fois la troupe tira sur les manifestants qui voulaient s'opposer à l'arrestation de dix-sept de leurs camarades. Il y eut de nombreux blessés. Dix prévenus furent condamnés à des peines variant de deux ans à quinze jours de prison.

En mars 1846, une nouvelle grève éclata dans le bassin d'Outre-Furan. On refusait aux mineurs une augmentation déjà promise et un ingénieur les avait grossièrement insultés. Au cours d'une manifestation, la troupe fit de nouveau usage de ses armes et tua quatre hommes et deux femmes. Vingt-neuf ouvriers furent arrêtés dont quinze condamnés à des peines variant de deux mois à quinze jours de prison.

En 1848 et 1849, de nombreuses manifestations furent organisées contre le monopole.

A Rive-de-Gier, où la population était particulièrement agitée, trente-deux personnes furent arrêtées et treize hommes et onze femmes subirent des condamnations de deux mois à quinze jours de prison. La même année, les mineurs de La Ricamarie avaient suspendu le travail pour s'opposer à la substitution du travail à la tâche au travail à la journée.

En 1852, pour le même motif, une grève dura vingt-sept jours à Rive-de-Gier.

Les premières organisations :**La grève de 1869.**

Déjà en 1848, les mineurs de Saint-Etienne avaient constitué un Comité central qui inquiéta sérieusement la Compagnie et les pouvoirs publics. A plusieurs reprises, en effet, il avait réussi à imposer ses conditions aux agents de la Compagnie. Par la suite les mineurs s'organisèrent dans les sociétés de secours mutuels. Nous ne parlerons que de la plus célèbre : la Fraternelle, créée en 1866, qui joua le rôle d'un véritable syndicat.

Avec Michel Rondet, elle formula les principales revendications des mineurs : centralisation des caisses de secours, journée de huit heures, augmentation des salaires, revendications qui constituèrent l'objectif de la grève qu'elle déclencha en juin 1869 et qui s'étendit à tout le bassin. Le nom de La Ricamarie est inscrit au martyrologe de la classe ouvrière. La troupe s'y distingua ; pour quelques cailloux regus au moment où elle emmenait

des prisonniers, elle abattit 12 manifestants dont deux femmes et un enfant de deux ans tué dans les bras de sa mère. Il y eut en outre de nombreux blessés. A ce sinistre tableau, le tribunal ajouta cinquante-six condamnations de quinze jours à quinze mois de prison et six par défaut de trois à quinze mois. La Fraternelle fut désagrégée par l'insuccès de cette grève.

Les premiers syndicats de mineurs : Michel Rondet.

Le premier syndicat de mineurs fut créé en 1876 sous le nom de Chambre syndicale des mineurs de la Loire. Michel Rondet, retour de prison, où il avait été envoyé pour sa participation à la Commune, à Saint-Etienne, en fut le véritable animateur. Il précisa les revendications des mineurs, les fit adopter au 2^e Congrès socialiste de la région de l'Est, à Saint-Etienne, en 1881, et attira sur elles l'attention du gouvernement et de la Chambre. Aux revendications de 1869, il ajoutait l'abolition du travail à la tâche, l'institution de délégués mineurs, la reprise des concessions aux Compagnies et leur exploitation par l'Etat.

Il mena une active propagande dans tous les bassins et réussit à créer la Fédération nationale des mineurs au Congrès de Saint-Etienne en 1883.

Mais les divisions surgirent bientôt. De nombreux syndicats indépendants se constituèrent dans la Loire, mouvement qui aboutit à la création d'une Fédération départementale. D'autre part, l'entente fut souvent rompue entre les mineurs de la Loire et ceux du Pas-de-Calais et du Nord. Ce sont les syndicats de la Loire, avec ceux de Montceau et de l'Aveyron, qui prirent l'initiative de constituer l'Union fédérale des mineurs après la grève générale des mineurs de 1902. La mésentente dura longtemps, et l'unité ne fut rétablie départementalement et nationalement qu'au Congrès d'Albi en 1910. A deux reprises depuis Rondet, la Loire a fourni le secrétaire de la Fédération des mineurs, d'abord Cotte, puis Bartuel.

Michel Rondet s'était retiré depuis longtemps à Saint-Etienne, où il mourut oublié en 1908. Il s'était donné tout entier avec courage et désintéressement à la cause ouvrière, il avait créé de toutes pièces l'organisation syndicale chez les mineurs. Les générations nouvelles eurent tôt fait de l'oublier, d'ignorer jusqu'à son nom, mais son œuvre reste. Les mineurs ont une organisation pour les diriger dans leur lutte contre les Compagnies.

De la grève de 1869 à la scission de 1921.

Après la grève sanglante de 1869, de nombreux conflits se sont succédés. Nous ne signalerons que les principaux.

1888 : les mineurs de la Compagnie de la Loire soutiennent une grève de quarante jours pour obtenir les huit heures.

1890 : nombreuses grèves partielles et grève générale en application des décisions du Congrès international de Jolimon : journée de huit heures et 8 francs; 10.000 ouvriers sur 16.500 y participent.

1899 : grève importante qui dura du 25 décembre au 8 janvier 1900.

Ce fut un mouvement spontané et unanime dans tout le bassin. Il déborda la Fédération qui, hésitante d'abord, et disposée à la conciliation, réussit cependant à faire régler le conflit par l'arbitrage Jaurès-Gruner.

Les mineurs n'eurent pas la victoire que des circonstances favorables et l'ampleur du mouvement laissaient prévoir. Une infime minorité seulement obtenait les 0 fr. 50 d'augmentation. La remonte commencerait à 3 heures au lieu de 3 heures et demie... si la tâche était terminée, et la Fédération n'était pas encore officiellement reconnue par les Compagnies.

1902 : aux Congrès d'Alais et de Commentry (mars et septembre), grâce à l'action des délégués de la Fédération de la Loire (Escalier, Beauregard, Brioude) et de Montceau (Merzet) la grève générale était votée.

A cette époque, Beauregard venait de succéder à Cotte comme secrétaire de la Fédération départementale où les révolutionnaires étaient les plus influents. On n'avait plus confiance dans la Loire dans « les politiciens du Comité national » qui préféraient l'action parlementaire et les démarches auprès des ministères à l'action directe de la classe ouvrière. La Fédération nationale était sous l'influence de Basly qui craignait qu'on se servît de la grève générale pour faire pression sur le Parlement.

« Camarades de Commentry, écrivait-il dans le *Réveil du Nord*, la grève générale à long terme est condamnée à échouer piteusement, de même que les revendications législatives par un autre moyen que le moyen parlementaire. »

La Fédération de la Loire était pourtant décidée à la grève. Elle la vota pour le 12 septembre, douze jours avant le Congrès de Commentry « parce que, disait Beauregard, on a la conviction que le Congrès ne votera pas la grève générale... si les camarades de la Loire n'ont pas auparavant cessé le travail... » (Cette décision ne fut cependant pas appliquée), et, ajoutait-il « Nous irons à Commentry, et nous forcerons les politiciens, les endormeurs, dans leurs retranchements. S'il faut une scission, nous la ferons. Cela a trop duré. La Fédération de la Loire reprendra son indépendance. »

Le Congrès vota cependant la grève générale par 45 voix contre 41 et 8 abstentions, écartant ainsi pour quelques mois l'éventualité d'une scission.

Dans la Loire, la grève commença le 9 octobre et dura jusqu'au 27 novembre. Elle fut marquée par de nombreux incidents, entre autres le massacre de Terrenoire. Sans raison, un garde tira sur des passants inoffensifs et en blessait un au pied gauche, et un gendarme abattait les deux frères Colombet dont l'un expirait aussitôt.

Dès la fin d'octobre, la Fédération fit appel au gouvernement pour mettre fin au conflit par un arbitrage. Les Compagnies n'apportèrent aucun empressement pour venir discuter avec les délégués des mineurs, mais finalement un accord intervint qui n'était pour les mineurs qu'un échec déguisé. Trop influencée par les parlementaires réformistes à la Basly, la Fédération ne sut pas utiliser un mouvement qui avait rallié la presque totalité des mineurs français.

Les organisations de mineurs du Pas-de-Calais et du Nord en traitant séparément et en cessant la grève les premières brisèrent non seulement le mouvement national, mais dressèrent contre elles tous les autres bassins et brisèrent une fois de plus la Fédération nationale des mineurs. Leur trahison provoqua la constitution de l'Union fédérale des mineurs adhérente à la C. G. T.

1914 : grève en février pour protester contre un vote du Sénat sur les retraites et en juillet pour l'application de la loi de huit heures.

En passant, signalons un fait qui nous a été donné par le *Bulletin* de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne : « En janvier 1914, alors que des menaces de grève faisaient craindre l'arrêt de la production, la métallurgie de la Loire, appuyée par la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, sollicita et obtint du ministre des Travaux Publics et de la Compagnie P.-L.-M., pour une durée de trois mois, un tarif à prix réduit de Belfort à Saint-Etienne, destiné à faciliter l'importation des charbons allemands. A la faveur de ce tarif, qui ne prit fin que le 1^{er} mai 1914, 65.000 tonnes de charbons allemands furent importées, tant à Lyon que dans la Loire. »

1919 : en février, suppression des heures de travail supplémentaires imposées par la guerre.

Du 16 au 21, grève générale pour l'institution de la loi de 8 heures qui se termine par la sentence arbitrale rendue par le gouvernement, le 9 juillet.

1920 : grève pour augmentation de salaires du 18 au 19 mars. Le différend est réglé par l'arbitrage des ministres des Travaux publics et du Travail. Les mineurs obtiennent 3 fr. 50 et 4 fr. d'augmentation.

Enfin participation à la grève générale du 4 au 24 mai, dans la deuxième vague d'assaut lancée par la C. G. T. Les Compagnies se sentent vraiment menacées. Une Union civique se crée à Saint-Etienne.

Après la scission.

Lorsque la scission se produisit en 1921, la majorité des mineurs de la Loire adhéra à la C. G. T. U. Seuls les syndicats de Firminy et de Saint-Chamond restèrent à la C. G. T.

Mais dès 1922, Dumont qui, avec trois de ses camarades du syndicat de Saint-Etienne, avait fait un appel dans la presse locale en faveur de la candidature Brioude à la Caisse autonome, était exclu du Syndicat unitaire et constituait aussitôt un syndicat confédéré à Saint-Etienne. Bientôt après étaient créés les syndicats confédérés de Grand-Croix et La Ricamarie, et, en réplique, le Syndicat unitaire de Firminy avec Jean-Marie Faure.

Les syndicats unitaires conservaient cependant une influence prépondérante dans l'ensemble du bassin, sauf à Firminy. En 1923 la Fédération unitaire prenait l'initiative de deux grèves pour augmentation de salaires, l'une du 10 au 21 février, l'autre du 16 au 20 novembre. L'une et l'autre entraînaient les trois quarts des mineurs du bassin. Si elles n'eurent pas de résultat apparent, il est certain que sans elles, les entrevues entre patrons et confédérés n'auraient pas donné grands résultats.

Le 12 octobre 1925, c'était la grève de protestation contre la guerre du Maroc, que les confédérés dénoncèrent comme une manœuvre politique, et le 9 août 1926 la grève de solidarité avec les mineurs anglais que les confédérés désapprouvèrent, invitant même, par une note dans la presse locale, les mineurs à s'abstenir.

Malgré l'opposition des confédérés, ces deux mouvements rallièrent la grosse majorité des mineurs du bassin.

Presque sans influence au lendemain de la scission, les confédérés ont vu depuis leurs syndicats se développer. A Firminy, fief du maire Brioude, marchand de vins, gros propriétaire d'immeubles, conseiller général, élu contre E. Lafont, et futur parlementaire si ses combinaisons réussissent, leur syndicat aurait accru son effectif en 1926 et compterait aujourd'hui plus de 900 adhérents (contre une centaine au Syndicat unitaire). Pour l'ensemble du bassin, près de 2.000 cartes auraient été placées en 1926.

Le Syndicat unitaire reste le plus influent à Saint-Etienne, La Ricamarie, Villars, Terrenoire, Grand-Croix. Il a 17 délégués mineurs contre 5 aux confédérés et 1 au Syndicat autonome de la Talaudière (qui a une soixantaine d'adhérents).

En juin 1926 le Syndicat unitaire avait envoyé 3.000 cartes à ses dix sections, mais seulement 1.958 auraient été prises avec 13.962 timbres.

Soit sur les 24.880 mineurs du bassin un total d'environ 4.000 syndiqués. C'est peu si l'on considère qu'en 1891 la Fédération de la Loire comptait 7 à 8.000 adhérents sur 18.768 ouvriers; en 1900, 6.500 adhérents sur 19.798 mineurs et en 1914, 7.897 adhérents sur 20 à 21.000 mineurs. Cet éloignement des syndicats s'explique surtout par les divisions actuelles. Confédérés et unitaires ne manquent aucune occasion de se quereller et beaucoup de mécontents trouvent là un excellent prétexte pour rester à l'écart.

L'offensive contre les salaires.

La tentative de baisse des salaires va mettre aux prises et en parallèle l'influence, la force et les moyens d'action des uns et des autres.

C'est le 26 février que le président du Comité des Houillères, M. Pigeot, adressait une lettre à Dumont, secrétaire du Syndicat confédéré, pour l'aviser que « les compagnies minières devront appliquer aux salaires, à partir du 15 mars, une baisse assez sensible », et l'avertissant que les délégués des compagnies se réuniraient volontiers avec les délégués de son organisation « pour en discuter ».

Aussitôt, confédérés et unitaires de protester contre toute atteinte aux salaires, absolument injustifiée à un moment où le coût de la vie n'a pas encore cessé de monter. Le Syndicat unitaire régional, par la voix d'Arnaud, son secrétaire, tout en dénonçant la manœuvre des compagnies qui opèrent par bassins, et en mettant en garde les mineurs contre « la comédie de la préfecture », demandait au Syndicat confédéré le front unique en vue d'une résistance énergique.

Dans l'ensemble les mineurs semblaient décidés à la résistance.

M. Pigeot a parié de surproduction, de crise de concurrence des charbons du Nord et de la Sarre refoulés par les charbons étrangers, mais ce n'est pas la première fois qu'il tient un pareil langage. Presque chaque année, dans le *Bulletin* de la Chambre de Commerce, nous trouvons des vœux du Comité des Houillères demandant qu'on protège la production locale contre la concurrence de la Sarre et du Nord, par des tarifs de transports.

Surproduction ? Elle n'est pas encore à craindre dans la Loire. On n'a pas encore pu constituer de stocks. Sans doute les demandes sont moins abondantes, moins pressantes, mais n'est-ce pas un peu à cause de l'annonce d'une forte

baisse ? On n'achète que pour les besoins immédiats.

Donc la situation n'est pas défavorable pour une résistance énergique et si confédérés et unitaires savaient s'unir, il serait possible de déclencher dans la Loire un mouvement qui rallierait certainement l'unanimité des mineurs.

Mais les divisions restent vives chez les mineurs de la Loire, et tandis que les uns lancent un appel au front unique dans l'action, les autres paiblement avec les compagnies et finissent par accepter une baisse de 2 fr. 50 sur les salaires, tout en condamnant toute tentative de grève.

Dumont, secrétaire de la Fédération régionale confédérée, déclare dans la *Tribune* du 8 avril que les confédérés ont « subi » la diminution de salaires « devant la situation économique plus que troublée » et qu'ils ne veulent pas « présentement épuiser leurs forces de combativité ». Il invite les travailleurs de la mine à « ne pas écouter ceux qui entendent les conduire dans un mouvement de grève désordonné qui irait à l'encontre de leurs propres intérêts... » voué à un véritable désastre des réformes acquises.

De leur côté les unitaires, après un silence de quelques jours, lors de la signature des accords du 4 avril, appellent les mineurs à la résistance. Mercredi matin, 6 avril, le Syndicat unitaire faisait placarder des affiches où il appelait « les mineurs vendus par les traîtres réformistes », à assister aux réunions du Syndicat en vue de préparer la « grève générale » et dans la *Tribune* du 8 avril, son secrétaire Arnaud les invite « avant d'avoir été diminués d'un centime », à se préparer « à la lutte et même à la grève générale, si le patronat et les Pouvoirs publics ne veulent pas s'apercevoir de cette monstrueuse provocation, faite à la corporation ».

Ainsi la question de la grève est posée. Les mineurs se résigneront-ils comme le leur demandent les confédérés ? Les compagnies avaient affiché une diminution de 3 fr. 25 % il y a déjà quinze jours. Puis sont intervenus les accords du 4 avril qui l'ont réduite à 2 fr. 60, à partir du 16 avril.

Pendant cette période de discussions et d'accords, la plus critique, l'agitation unitaire, s'était ralentie. Aujourd'hui, 9 avril, rien n'est encore arrêté, les réunions décisives n'ont pas été tenues. Peut-on espérer un mouvement d'ensemble ? La masse des mineurs se lèvera-t-elle pour la résistance ?

Les mineurs ont encore le temps de se ressaisir. Il est encore possible pour eux de briser les barrières qui les séparent et s'unir pour l'action. Ce serait le seul moyen d'éviter une première capitulation qui en entraînera d'autres. Mais où est leur unité d'antan qui leur avait valu les conquêtes qu'on veut leur reprendre aujourd'hui ?

U. THÉVENON.

LE COLLIER DE PERLES

...Les risques de guerre n'ont cessé de décroître — l'histoire le prouve — à mesure que les conséquences de la guerre atteignaient des portions plus étendues de la nation, et y engager la nation entière, c'est pratiquement la rendre impossible, hors les cas où la nation doit manifestement lutter pour son existence même.

(Populaire, 1^{er} avril 1927.)

LÉON BLUM.

LA BOLCHÉVISATION A PASSÉ LA...

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Les sauterelles sont un fléau redouté en Algérie. Les délégués bolchéviseurs du Parti communiste auront été un fléau non moins redoutable, sinon pour le mouvement ouvrier algérien, au moins pour leur propre Fédération communiste.

Depuis que la bolchévisation s'est abattue sur l'Algérie, admirez les ruines ! En 1924, le parti communiste y avait 3.000 adhérents, une imprimerie, un journal qui vivait par ses propres ressources, une salle des fêtes, un cercle. Que reste-t-il de tout cela aujourd'hui, malgré les 120.000 francs annuels que coûtent au centre, les Garaud, les Campiglia, les Joubert et Cie ? En 1926, 500 cartes d'adhérents ont été distribuées. Encore faut-il ajouter que sur ces 500 cartes il n'y a eu que 150 à 200 cotisants réguliers. On est loin des 3.000 membres effectifs qu'il y avait, deux ans auparavant. Et sur ces 150 cotisants, les 64 membres effectifs du rayon de Blida, le plus important de la Fédération, viennent de se solidariser, à l'unanimité, avec Constant, leur militant exclu.

Ainsi, en trois ans, le Parti est tombé, en Algérie, de 3.000 membres à une centaine. Son journal, qui vivait de ses ressources, et sans équipe de fonctionnaires appointés, est passé complètement à la charge du centre. Quant à son influence, aussi bien sur les ouvriers européens que sur les ouvriers indigènes, elle est nulle. Nulle, au moins, pour faire le bien ; on ne saurait malheureusement dire que la *Lutte Sociale* ne puisse encore, par ses calomnies, aggraver le mal déjà fait.

Jusqu'ici les sauterelles communistes, qui avaient mis dans un pareil état leur Fédération de l'Algérie, n'avaient pu encore sévir avec le même danger dans les syndicats. Certes, l'Union régionale des syndicats unitaires, qui groupe une dizaine de mille de syndiqués, avait déjà souffert, dans une certaine mesure, des folies du Parti. Un vieux militant algérien des cheminots, naguère au Parti, mais dégoûté par tout ce qu'il y avait vu, en arrivait à dire, il y a quelques mois : « Le Parti communiste est l'ennemi des syndicats. »

L'orage éclate.

L'orage qui s'accumulait depuis trois ans, vient brusquement d'éclater, à propos d'un minime incident qu'une organisation saine aurait liquidé en une soirée, sans tapage. Les émissaires du centre, friands de scandales et plus aptes aux exécutions de tendance qu'au travail communiste, en ont fait un événement.

Le problème le plus difficile à résoudre pour les communistes algériens était celui de la fusion des deux milieux ouvriers, l'euro-péen et l'indigène. La vraie solution c'était la fusion dans une même organisation, sur le terrain communiste. Les émissaires du centre, chapitrés en conséquence, n'ont cherché à faire qu'un parti nationaliste indigène. Ce qui, d'après leurs thèses, doit être l'allié, devenait l'œuvre communiste même. Naturellement, ils n'ont point créé de parti nationaliste indigène ; ils ont fait fuir à la fois indigènes et Européens.

Mais, les discussions se sont envenimées. Dans une résolution du rayon de Blida, rédigée par

Constant, un paragraphe demandait un double collège électoral. Voici, d'ailleurs, l'objet du crime :

« Si les Européens se vendent aux élections, que dire des indigènes ? Avec eux ce serait pire, le fanatisme religieux l'emportant, tous les marabouts seraient élus si on leur donnait l'égalité politique dans un même collège électoral. Ils sont six fois plus nombreux que nous... que deviendraient les travailleurs et fonctionnaires européens si les assemblées élues étaient détenues — et il ne pourrait en être autrement — par des indigènes ? »

Ce point de vue, la plupart des amis de Constant ne le partagent pas ; ils sont partisans des mêmes droits politiques aux indigènes ; Schiavo offre aux délégués du Centre d'aller avec eux à Blida rappeler devant le rayon la pensée communiste et demander à Constant — qui était prêt à accepter — de quitter le secrétariat du rayon et de rentrer dans l'ombre. Les délégués du centre ne veulent rien entendre. Ils prononcent d'Alger l'exclusion de Constant, sans l'entendre, sans réunir sa cellule, sans réunir son rayon. Et ils s'amènent ensuite devant une assemblée de ce rayon de Blida. Là ils se font presque sortir. A l'unanimité, le rayon se solidarise avec Constant.

C'est depuis un beau concert chaque samedi dans la *Lutte Sociale*. Colonialistes ! Impérialistes ! Esclavagistes ! Evidemment, ils ne sont pas des esclavagistes, les lascars qui ont traité depuis trois ans leurs propres camarades du Parti en esclaves ! On peut juger du mépris qu'ils ont pour le matériel humain que représentent pour eux les indigènes en mesurant celui qu'ils montrent pour les propres membres de leur Fédération Algérienne.

Lettre de démission de Lemédioni.

Quoique un peu longue, reproduisons la lettre que Lemédioni envoya au secrétaire régional ; elle retrace assez bien les causes de la liquéfaction du Parti :

Après avoir milité pendant quatorze ans, au parti socialiste unifié, d'abord, et depuis la scission de Tours au parti communiste, je me vois contraint de vous adresser aujourd'hui ma démission.

Depuis déjà longtemps, j'étais en désaccord avec la direction du Parti sur les questions coloniales, direction unique et organisation.

J'avais été particulièrement éœuré de la façon dont le dernier Congrès régional avait été préparé et de la cuisine, digne de Renaudel, faite par la direction algérienne et le permanent de l'appareil, pour escamoter des votes et obtenir une majorité.

L'opposition avait été brimée ; on nous avait représentés comme des contre-révolutionnaires et des esclavagistes, et au Congrès, notre bon camarade Finidori, qui pour son action courageuse en Tunisie, s'était vu octroyer par les tribunaux huit ans de prison et dix ans de bannissement, était traité de lâche et de salaud, parce que membre de l'opposition, par un fonctionnaire appointé.

Je suis resté quand même au Parti, croyant que les promesses faites au Congrès de Lille, par la direction, de changer ses méthodes et d'appliquer un centralisme largement démocratique seraient tenues.

Je me suis, hélas ! trompé. L'opinion des militants de la base ne compte toujours pas. Seuls, quelques fonctionnaires, presque toujours incompetents, s'arrogent le droit de donner des ordres que les pauvres cotisants doivent exécuter sans discuter, sous peine d'être taxés de social-démocrates, de contre-révolutionnaires, d'esclavagistes ou de valets de l'impérialisme.

Je n'approuve certes pas la résolution présentée par Constant, et votée par l'unanimité du rayon de

Blida, tout au moins la partie concernant la question coloniale.

Je suis et j'ai toujours été partisan d'accorder des droits politiques aux indigènes.

Je crois même qu'une vaste agitation avec, comme mot d'ordre : droit syndical intégral aux indigènes, abrogation du Code de l'indigénat, lutte pour les droits politiques, serait seule susceptible de rallier à nous les masses indigènes. C'est d'ailleurs ce que j'avais proposé avec mes camarades de la cellule de Bal-el-Oued, au Congrès régional.

Sans nier la valeur révolutionnaire des mouvements coloniaux, je considère votre mot d'ordre de l'indépendance de l'Algérie comme un mot d'ordre démagogique, isolant les masses indigènes et les masses européennes du Parti.

D'ailleurs, la résolution maladroite de Blida n'a été qu'un prétexte.

Depuis longtemps, Constant devait être exclu. On ne lui pardonnait pas d'avoir dénoncé vigoureusement les fonctionnaires appointés du Parti.

C'est ainsi qu'alors que la résolution émanait de l'unanimité du rayon de Blida, seul Constant était exclu.

J'estime, pour ma part, au moment où le Parti se liquéfie, qu'on ne peut pas se payer le luxe de l'amputer du rayon le plus important et le plus actif, ayant à sa tête des camarades combattifs et dévoués.

Les camarades de Blida viennent, en effet, à l'unanimité, malgré la présence d'un appointé de Paris et de deux fonctionnaires, à la réunion, de se solidariser avec Constant exclu.

L'erreur de Constant et de ses amis de Blida est certes grave, mais nous connaissons aussi la foi et l'activité révolutionnaire de ces camarades ; cela ne peut être contesté. Au lieu d'exclure, il fallait nous sortir de la confusion ; il fallait réunir un Congrès où les thèses du Congrès de Lille auraient été largement discutées, et où certaines déviations auraient été dénoncées.

Dans la région algérienne, en effet, à part les membres de l'appareil et les dirigeants du Parti, tout le monde ignore la résolution de Lille votée par la Commission coloniale, concernant la question indigène.

Ne voulant pas prendre la moindre responsabilité de la liquéfaction totale du Parti, je vous adresse ma démission de membre du Parti.

A la réception de cette lettre, le député Cornavin, alors à Alger, fit réunir la cellule de Lemédioni et voter son exclusion.

Lemédioni étant avocat, nos gars s'en payent ! L'inconvénient pour eux c'est que Lemédioni est le seul avocat membre du Parti qui ait été poursuivi dans la campagne du Maroc. Il appartient jadis au Comité de la Reprise et au Comité de la III^e. Il est vrai que ce sont là circonstances aggravantes.

Schiavo « jeté » hors du Parti.

L'exclusion de Constant, ni celle de Lemédioni ne pouvaient suffire. Il y avait un militant qui n'avait pas voulu avaliser la mesure prise contre Constant, la trouvant trop dure et antistatutaire. C'était Schiavo, secrétaire de l'Union régionale des syndicats unitaires d'Algérie.

Il est cité devant la Commission de contrôle politique. Il refuse de s'y rendre. Le rayon d'Alger a d'ailleurs publié déjà une résolution dans la *Lutte Sociale* du 11 mars « réprouvant énergiquement l'attitude équivoque et les odieuses calomnies répandues par Schiavo contre le Parti et certains militants ; demandant que des sanctions soient prises contre ce calomniateur qui doit au Parti le poste qu'il occupe et pour l'empêcher de continuer sa besogne anticommuniste dans les syndicats. »

Quoi, c'est le Parti qui prétend avoir désigné le secrétaire de l'Union régionale des syndicats !

La Commission exécutive de l'Union régionale, émue par cette insolente prétention, se réunit le 16 mars et par 7 voix contre 4 et une abstention, fait entendre la protestation suivante :

La C. E. de l'U. R. des Syndicats unitaires d'Algérie, réunie le 16 mars à la Bourse du Travail,

Déclare ne pas avoir à prendre position entre le parti communiste et les membres qu'il croit devoir exclure ;

Constate que le malaise qui s'étend dans ce Parti ne peut être préjudiciable qu'à l'ensemble des syndicats unitaires, puisque ceux qui sont frappés d'exclusion ont la confiance des délégués des organisations syndicales ;

Que les statuts de l'I. S. R. auxquels ils veulent être rattachés prévoient et promettent une liberté absolue aux syndicats ;

Proteste contre la déclaration du journal officiel du P. C. qui veut faire croire que le secrétaire de l'U. R. doit son poste au Parti alors qu'il ne le doit qu'à la confiance des représentants des organisations syndicales ;

Met en garde ceux qui à tort voudraient ramorquer le syndicalisme derrière un parti politique quel qu'il soit.

De son côté la Commission exécutive de la Bourse du Travail d'Alger, votait, elle, à l'unanimité, une autre protestation contre des allégations de la *Lutte Sociale* relatives à Schiavo.

Les syndicats se cabrant, on comprit qu'il fallait jeter du lest. Une seconde réunion de la C. E. de l'U. R. eut lieu, où l'on proposa de substituer à la résolution précédente une nouvelle affirmant la confiance à Schiavo mais n'attaquant pas le Parti :

La Commission exécutive de l'Union régionale, réunie à la Bourse du Travail, le 18 mars, après avoir pris connaissance d'un entrefilet de la *Lutte Sociale* du 11 mars, proteste contre l'affirmation incluse, tendant à faire croire que le camarade Schiavo a été désigné au poste permanent de l'Union régionale par le Parti communiste.

Ce camarade détient son poste des organisations syndicales qui lui ont fait confiance lors du Congrès des 15 et 16 octobre dernier, et il n'est responsable que par devers elle de son travail à l'Union régionale.

Et cette confiance lui est confirmée par un vote unanime de tous les membres de la Commission exécutive de l'Union régionale à cette même réunion.

Cette résolution fut votée à l'unanimité, y compris tous les communistes et le secrétaire de la fraction communiste même. Le vote de cette résolution est quelque chose d'admirable quand on la compare avec les termes de la motion d'exclusion de Schiavo, publiée le 18 mars par la *Lutte Sociale*. Les mêmes hommes avaient voté au Parti une résolution accusant Schiavo d'un tas de crimes plus fantaisistes les uns que les autres, d'indiscipline, de colonialisme, de calomnies, d'intentions anticommunistes, d'appétits personnels, d'attitude louche, demandant qu'il soit chassé du Parti et que le nécessaire soit fait pour l'empêcher de nuire à la classe ouvrière.

C'est contre Schiavo que désormais sont portés tous les efforts. Depuis des mois, l'Union régionale avait demandé à la C. G. T. U. l'envoi d'un délégué permanent pour l'Algérie. La C. G. T. U. le lui avait promis, mais elle ne s'était pas pressée de tenir sa promesse. Sitôt qu'éclatèrent les incidents du Parti, elle fait diligence. Alors débarque à Alger, le camarade Claveri. Espère-t-on par lui tra-

vailler les syndicats algériens d'ici le prochain Congrès de l'Union régionale ? On a d'ailleurs pris la peine de prévenir Schiavo. Il pliera ou sera brisé. On ne prend pas la peine de se demander si le mouvement syndical algérien serait brisé avec lui.

Mais rien n'est moins sûr que les syndicats se laisseront traiter comme le Parti. Déjà les syndicats les plus forts ont signifié qu'ils en avaient assez de ces pratiques et de ces mœurs.

Un organe syndicaliste algérien vient d'être fondé, le *Combat Social*. Le combat contre les sauterelles communistes pourrait bien être rapidement victorieux.

P. M.

FAÇONS " PLUS OU MOINS HONNÊTES "

Au cours de la campagne préparatoire à la dernière manœuvre sur l'unité — manœuvre qui a eu pour résultat de jeter le désarroi dans pas mal de syndicats unitaires — Monmousseau a éprouvé le besoin d'injurier la minorité de la C. G. T. U. en écrivant (*Humanité* du 31 mars) que :

« *Chambelland, Charbit, Cornec... sous la conduite du confédéré Monatte, usent d'une façon plus ou moins honnête de leur droit d'opinion, qu'ils poussent parfois jusqu'à la calomnie.* »

Je ne suis pas absolument certain que Monmousseau en écrivant ces lignes n'était pas persuadé qu'il usait de moyens « plus ou moins honnêtes » contre nous et qu'il nous calomniait. Mais ce dont je suis sûr, c'est qu'une des raisons de notre opposition aux dirigeants de la C. G. T. U. et à Monmousseau en particulier, est leur façon « plus ou moins honnête » de traiter l'organisation syndicale.

Par exemple quand ils se font élire sur un programme qu'ils foulent aux pieds une fois élus ; quand ils falsifient les statuts confédéraux ; quand ils réalisent la liaison organique à l'insu des syndicats.

Une « façon plus ou moins honnête » est celle qui consiste à nous représenter comme des anarcho-syndicalistes. Monmousseau sait fort bien que nous défendons aujourd'hui les mêmes conceptions qu'il défendait avec nous contre les anarcho-syndicalistes — et aussi contre les communistes orthodoxes — à Saint-Etienne et à Bourges. En 1921, 1922, 1923, Monmousseau n'était pas, que je sache, anarcho-syndicaliste, puisque les anarcho-syndicalistes étaient ses ennemis les plus acharnés ; il défendait cependant non ses conceptions d'aujourd'hui, mais les nôtres, d'hier et d'aujourd'hui. — F. CHARBIT.

LE SORT DE MIASNIKOV

Nous extrayons de *Zania Borby* (*L'Etendard de la Lutte*), l'organe des socialistes révolutionnaires de gauche, la pénible nouvelle suivante :

« On nous communique de source sûre que le bolchévik bien connu *Miasnikov*, qui fut dès 1923 à la tête du « Groupe ouvrier » le plus résolu dans sa critique (en 1925 nous avons imprimé dans la *Z. B.* ses lettres de prison) est dans une situation pénible, sans issue. Il est interné sans fixation de délai d'emprisonnement et se trouve dans la prison de Tomsk. Il a déjà fait trois fois la grève de la faim, en exigeant qu'on lui fixe le délai de son emprisonnement. Au cours de la dernière fois on lui appliqua l'alimentation artificielle et on l'avertit que s'il continuait la grève de la faim, il serait déclaré fou et transféré dans un asile d'aliénés. Il est emprisonné dans une cellule, sévèrement gardé. Il a écrit trois brochures en prison. »

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

LE SYNDICALISME A BASES MULTIPLES

La voix d'un partisan.

L'institution du mutualisme dans le syndicalisme peut-elle fausser le caractère révolutionnaire de ce dernier ? C'est toute la question.

Le syndicalisme français souffre de la faiblesse numérique de ses effectifs, c'est incontestable et l'expérience d'un demi-siècle de lutte nous démontre, non moins incontestablement, que le manque de solidarité suivie et organisée en est la cause initiale.

Combien de grèves d'usure — manifestations les plus typiques de la lutte des classes — se sont terminées, par manque de solidarité, en victoires patronales ? Combien d'ouvriers, même de bons camarades, se sont mués, la mort dans l'âme, en jaunes, poussés par l'immense détresse de leur foyer, que nous étions impuissants à secourir ? Combien de militants, pleins d'énergie et d'ardeur, avons-nous perdu parce que brimés, boycottés, dénués de ressources et livrés à eux-mêmes, sans aucune aide, sans aucun espoir de l'organisme représentant l'idée pour laquelle ils s'étaient voués ?

Les résultats sont : syndicats squelettiques, insistance des cadres, surtout en province; et par-dessus tout, manque absolu de confiance de la grosse masse des travailleurs à l'égard des organisations. L'originalité particulière du syndicalisme français tient justement à ce que les méthodes réformistes et mutualistes ont toujours été éliminées de son sein... diront certains camarades.

Parfait !... mais pour lui conserver son originalité, doit-on persister à employer des méthodes qui vont à l'encontre du but poursuivi qui est, en premier lieu de gagner la confiance des ouvriers, et de réaliser le syndicalisme de masse ?

**

Le syndicalisme — en tant qu'organisme recruteur — est réformiste dans ses moyens, qu'on le veuille ou non. Interprétant les faits selon les circonstances, son action n'est pas toujours révolutionnaire; son but historique, la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, l'est certainement. Peut-on dire que la première de ses tâches, condition essentielle de la réussite des suivantes, a été remplie ?

Non ! Jusqu'ici, en dépit des expériences, on a voulu faire des adhérents, des révolutionnaires avant d'être des syndiqués. Jusqu'ici on ne leur a demandé que de l'action, pour leur bien c'est une affaire entendue, mais tous, abstraction faite des révoltés de tempérament, ne l'ont pas compris.

Pour qu'il en soit autrement, il eût fallu les éduquer, leur inculquer la « science de leur malheur », comme disait Pelloutier. Cela n'a pas été fait, n'a pu être fait, parce que les ouvriers ne voyaient le syndicalisme que d'une utilité relative et passagère.

On ne vient au syndicat que lorsqu'on en a besoin. On le quitte dès que ce besoin est satisfait ou que l'on a tenté de le satisfaire.

Pour que le syndicalisme remplisse sa mission éducatrice et révolutionnaire, il faut qu'il rallie autour de lui la grosse masse des travailleurs, sans l'appui de laquelle toute idée d'émancipation n'est que chimère et métaphysique.

La théorie des minorités agissantes succombe-t-elle devant la puissante concentration du capitalisme moderne ? Reconnaissons tout au moins que ces minorités agissantes œuvreront plus sûrement et plus efficacement, parmi des majorités gagnées, que réfractaires. Pour les gagner, ces majorités, il faut leur faire entrevoir des avantages matériels et sûrs. Le mutualisme, fonctionnant en toutes circonstances, est le meilleur moyen d'y arriver.

**

La caisse nationale de solidarité ébauchée dans les grandes lignes par la C. G. T. U. fonctionnera pour tous les cas : grèves, maladies, décès, etc., en somme ce sera une véritable caisse de secours mutuels. Evidemment cela demande une sévère mise au point, notamment dans la répartition des secours, le contrôle des bénéficiaires et aussi... le contrôle des syndicats sur la caisse elle-même. Je crains même que sur ce dernier point nous ne tombions pas d'accord avec la majorité. Mais il n'empêche qu'en examinant la question au fond, on est obligé de reconnaître que c'est un travail sérieux, le seul vraiment sérieux, ayant une portée historique, auquel se soit livré la C. G. T. U.

Que l'on imagine 500.000 adhérents à 3 francs par mois, en sus de leurs cotisations syndicales régulières, cela fait 18 millions par an. Il y a là de quoi en soutenir des grèves et de la misère !

Jamais aucune centrale n'a eu de telles disponibilités financières pour étayer son action, et il ne fait pas l'ombre d'un doute que les effectifs grossiront rapidement.

Quels effectifs ? Quels éléments ? Des timorés, des timides, objecte-t-on.

Bah ! des individus ayant déjà le souci du lendemain sont-ils si inférieurs à ceux qui ne se soucient de rien du tout ? L'expérience — encore elle — nous démontre au contraire, que les corporations à hauts salaires, ont toujours le plus de cran à l'action. Quant à s'installer dans le régime, c'est une autre histoire. Les révolutionnaires dans la C. G. T. U. le resteront; pour le reste ce sera une question d'éducation. Je crois précisément que par voie de contagion, on gagnera une partie de ce reste à la cause révolutionnaire.

Et n'oublions pas que la bourgeoisie a compris depuis très longtemps l'importance de la question. Nos camarades adversaires de cette sorte de solidarité, ignorent-ils que soixante-dix pour cent de la population française sont groupés dans les associations mutualistes, dirigées et largement subventionnées par cette bourgeoisie ? Préfèrent-ils laisser cette forte majorité de travailleurs, s'installer dans le mutualisme conservateur sous la houlette du patronat, que de tenter de l'amener à nous ? — J. DE GROOTE.

CONFIRMATION ABSOLUE

Le Comité général de l'Union des Syndicats de la région parisienne des 2 et 3 avril avait à son ordre du jour : le rapport de la Commission de ventilation des comptes et les débats du C. C. N.

Si les questions à l'ordre du jour du C. C. N. furent à peine effleurées, par contre toute une séance fut prise par le rapport de la Commission de ventilation des comptes, rapport présenté par notre camarade Chambelland et approuvé par l'unanimité de la Commission et par le Bureau de l'Union.

(Indiquons en passant que le Conseil des comptables, après avoir refusé à Chambelland le mandat de le représenter à cette Commission est revenu sur son vote à la suite d'une injonction du Bureau de l'Union, que les articles de la R. P. inquiétaient fort.)

Ce rapport très copieux doit être publié par le *Bulletin de l'Union*. Inutile de dire qu'il confirme en tous points tout ce que nous avons dit et qu'il y ajoute même.

Il signale de nombreux cas où des dépenses excessives ont été engagées, d'autres où aucun contrôle n'a été fait sur les recettes; les prélèvements sur la Caisse de solidarité sont nettement condamnés, le truquage des bilans également.

Le rapport, sans mettre en cause l'honnêteté de Raynaud, blâme la prodigalité dont on a usé avec l'argent des syndiqués et conclut en préconisant un certain nombre de mesures destinées à assainir la situation financière de l'Union et à éviter le retour de pareilles pratiques.

Raynaud, tout en approuvant le rapport, a tenté de se justifier en invoquant à nouveau la multiplicité de ses fonctions. Il a naturellement regretté la publication du compte rendu de la R. P., en reconnaissant cependant que ce compte rendu était l'expression de la vérité.

Nous avons tenu à marquer que les charges trop lourdes qu'invoque Raynaud l'auraient été moins si celui-ci, en plus de ses fonctions à l'Union n'en assurait d'autres au parti communiste. La gestion de l'Union mérite bien de passer, pour celui qui en est investi, avant toutes autres à la région parisienne du P. C., au Conseil d'administration de l'*Humanité* et ailleurs. Inutile de dire que cette incursion dans la question de la direction unique n'a pas été du goût des bolchévisés. Par ailleurs, il n'est pas de lourdes charges qui expliquent de faux bilans.

Enfin, après différentes interventions, le rapport de la Commission fut adopté à l'unanimité. Et ce fut tout. Constatons que les syndicats ne se sont pas montrés difficiles et espérons, toutefois, que la leçon aura servi, afin qu'à l'avenir on nous épargne pareil spectacle. — F. C.

Tout le pouvoir aux syndiqués

La fraction communiste des charpentiers en bois veut revenir à la charge; elle a convoqué ses membres à une réunion du 17 mars par la circulaire suivante :

« La dernière assemblée générale a montré l'absence de tout travail d'ensemble que devraient accomplir les membres du parti dans les réunions syndicales. Trop longtemps le travail pratique et idéologique a été uniquement confié à un nombre trop restreint de camarades. Le résultat, c'est que sur une question importante — celle de l'orientation — le secrétaire a été mis en minorité et a démissionné. Pouvons-nous laisser notre organisation aux mains de la minorité syndicaliste ? Nous pensons que ce qui s'est passé doit être un stimulant en même temps qu'une leçon envers ceux qui oublient ou négligent le travail communiste au sein du syndicat. »

Depuis, les membres de la fraction se préparent.

L'un d'eux, un secrétaire de cellule, voulant se mettre en règle de ses cotisations sans les payer a même invoqué pour se faire exonérer qu'il était à jour de ses cotisations au Parti et au Secours rouge. Serait-ce la nouvelle méthode ? Une fois qu'on a payé au Parti serait-on exempté de payer ses cotisations syndicales ? En tout cas, cette méthode ne peut avoir cours aux charpentiers.

La fraction demande s'il est possible de laisser notre organisation aux mains de la minorité syndicaliste. Nous demandons, nous, s'il est possible de la rendre à la fraction communiste qui l'a si bien menée en 1926 que les effectifs sont tombés de 400 membres à 200.

La mode nouvelle veut que tout le pouvoir à l'intérieur des syndicats appartienne aux communistes. Nous préférons la mode ancienne qui veut qu'au syndicat tout le pouvoir appartienne aux syndiqués.

Cette mode ancienne n'avait pas trop mal réussi aux charpentiers; avant guerre ils avaient fait bonne figure devant le patronat, mené de belles luttes, assuré sérieusement la défense des revendications de la corporation. Nous entendons y revenir.

Ne criez pas au corporatisme ! D'abord, il a bien sa valeur. Et puis vous ne pouvez crier contre lui alors que vous prétendez déposséder le syndicat du Sou du Soldat, de la Caisse de solidarité, de la Caisse de grève. Qu'est-ce que vous lui laisseriez ? Ni corporatisme ni action de solidarité générale.

Il lui resterait votre pacte, le pacte communiste. Nous pensons qu'il est aussi funeste aux syndicats que le pacte de 1921. Et il est amusant de constater que chez nous les hommes du pacte de 1921 sont les mêmes que ceux du pacte de 1927.

LA MINORITÉ DES CHARPENTIER EN BOIS.

La liberté de discussion

Une opposition, quelle qu'elle soit, à moins d'être une « opposition de Sa Majesté », est toujours difficilement admise par les dirigeants et leurs amis. Parce qu'on critique leurs actes, parce qu'on met en cause leurs personnes, les secrétaires s'imaginent tout de suite qu'on veut démolir l'organisation.

Au cours de l'entretien avec Delerue j'avais recueilli un vif témoignage de cet état d'esprit. Je dois avouer que j'en ai recueilli un témoignage plus vif encore, au Comité général de l'Union unitaire de la région parisienne, le 2 avril dernier.

Le Comité général avait à discuter le rapport de la Commission dite « Commission de ventilation », nommée au dernier Congrès pour éclairer la situation financière de l'Union. Il était naturel que les délégués des syndicats demandent des explications, apportent leur avis, leurs critiques et leurs vœux. Raynaud ayant cru devoir mettre en cause, attaquant pour se défendre, les articles parus dans la R. P. sur cette question, Charbit, exprimant le point de vue de son syndicat, se devait de répondre à cette attaque de Raynaud. Dès les premiers mots, il fut pris à partie avec la plus grande violence par un certain nombre de délégués majoritaires; je crois bien qu'il ne put prononcer une phrase si courte soit-elle sans être interrompu une fois ou deux. Il lui était dans ces conditions vraiment impossible de dire tout ce qu'il aurait voulu dire et de le dire comme il aurait voulu le dire.

Drôle de « liberté d'expression », Monmousseau !

Et ces interruptions, en « quels termes choisis » ! Un Salom, qui devrait au moins s'imposer la pudeur du silence jusqu'au jour où certaine affaire sera tirée au clair, s'est permis de traiter une vingtaine de fois Charbit de « salaud », sans même que Lénard, qui présidait, le rappelât à l'ordre.

De Grootte et Nicolas récoltèrent, tant de l'auditoire que des secrétaires de l'Union, les mêmes interruptions délicates.

Après cela, il est osé de parler de « respect de l'organisation »

M. CHAMBELLAND.

A travers les Livres

GEORGES LE FÈVRE : *L'Épopée du caoutchouc*. (Stock, édit.)

Une contre-offensive. La colonisation française en Indochine ayant fait l'objet ces temps derniers d'études de la part d'hommes de lettres connus (Dorgelès, Werth), et y ayant été assez maltraitée, il fallait réagir : M. Homberg, le grand lanceur des affaires indochinoises, a réagi ; il a fait écrire un livre à la gloire du caoutchouc, et à la gloire de l'Indochine, future grande productrice de caoutchouc... l'État concède à M. Homberg les terrains qu'il convoite, et si le public lui apporte ses capitaux. C'est ce livre qui, après avoir été publié en articles dans la *Dépêche Coloniale*, vient de paraître en librairie.

Malgré ses origines, cette étude, comme tout grand reportage sur les choses de la production, est intéressante. Je ne parle point des chapitres sur l'Indochine où l'auteur a été obligé de se livrer à des flagorneries éhontées. S'il n'est pas encore totalement perverti par son métier de valet de lettres, je suppose que c'est le rouge au front qu'il a écrit les passages sur le régime de la « cadouille » (nerf de bœuf), sur le refus du droit de grève aux ouvriers des plantations, et l'écœurant léchage de cul à l'adresse de M. Homberg lui-même.

Mais avant d'aller en Indochine l'auteur est passé par les deux grandes patries du caoutchouc, la Malaisie et les Indes Néerlandaises. Là il est plus libre, ses vivantes descriptions peuvent être plus objectives, et s'il est évident qu'il n'a vu les choses que très superficiellement, en courant, sa vision n'en met pas moins en relief ce grand phénomène qui transperce à travers tout ce qu'écrivent ceux qui aujourd'hui voyagent en Extrême-Orient : la prodigieuse puissance des peuples asiatiques, puissance qui commence maintenant seulement à passer à l'acte. Ils ont la richesse, ils ont le nombre, cela depuis longtemps, mais au milieu de leurs richesses et de leur civilisation millénaire ils vivaient jusqu'ici endormis. Ce n'est que récemment, depuis que s'est introduit sur une large échelle le capitalisme européen, que celui-ci a apporté ce qui leur manquait : en y important une technique nouvelle il a démoli les anciens rapports sociaux, il a ouvert des horizons qui jusque-là étaient fermés ; ainsi il s'est créé des rivaux pour demain, des maîtres pour après-demain.

M. Le Fèvre a raison : le capitalisme est grand, — mais ce n'est point pour le motif qu'il pense. Malgré l'exploitation à laquelle il soumet ses victimes, malgré la cadouille et les salaires de un shilling, le capitalisme est grand, — du fait qu'il bouleverse la civilisation des ancêtres. Nous accordons volontiers à M. Le Fèvre que ses directeurs de plantations sont des « héros », et qu'il faut élever des autels à M. Homberg, mais ce n'est point parce qu'en plantant du caoutchouc en une colonie française ils contribuent à « la grandeur de la France », c'est parce que, tout en ne songeant les uns et les autres qu'aux profits personnels qu'ils tireront des nouveaux modes d'exploitation auxquels ils soumettent la force de travail des indigènes, ils font, en créant ces nouveaux modes d'exploitation, œuvre révolutionnaire.

Gloire à M. Homberg, capitaliste forcené, moteur trépidant du capitalisme : « Le capitalisme engendre ses propres fossoyeurs. » — R. LOUZON.

**

HENRI BARBUSSE : *Jésus* (Flammarion, édit.).

Alexandre Blok disait : « Comme soutien de la foi, il n'existe que Dieu et moi... » sans pouvoir choisir. Barbusse, lui, a choisi ; il espère tout de la puissance humaine. Comme dans *Enfer*, il pense que l'homme contient toute la réalité. Et Jésus est l'annonciateur de la divinité humaine :

« Et moi j'osai dire en parlant du monde :

« Ceci est notre chair et notre sang.

« Puisque, allant jusqu'au ciel, on ne peut pas sortir de soi-même et du corps de son regard. »

L'homme possède l'univers, il est « le jardin des étoiles » qui ne sont « que le bout de nos regards ». Et c'est là, pour Barbusse, la grande nouvelle révolutionnaire car :

« Annoncer aux hommes qu'ils ne mourront point, c'est souffler aux damnés d'ici-bas le conseil satanique de ne point vivre leur vie, et faire qu'ils perdent les pauvres jours qu'ils ont — sous l'enseigne d'un cadavre vivant. »

C'est dans la rencontre de Jésus et de Paul qu'éclate toute la pureté révolutionnaire de Jésus.

Paul ou « l'idolâtre du dogme », Paul ou « il faut une loi fixe, appuyée sur des cérémonies inexorables qui forgent l'homme et soient tenues par des dirigeants », Paul ou « il est temps de susciter le Dieu qui tuera l'avenir », Paul ou « on traînera tous les hommes dans l'ordre nouveau à la suite du héros ensanglanté », Paul n'est que l'homme qui rêve de figer en Temple nouveau le moment qu'il peut saisir du grand mouvement humain, car Paul n'a pas foi dans l'homme et pense « comment détruirai-je les machinations des idolâtres si je ne les imite pas ! »

Mais Jésus, parce qu'il a fait de l'homme le Dieu, réplique : « Ce qu'on imite n'est pas détruit » et encore : « Vous avez mis de la sorte tout un appareil sur ce que j'ai dit » car ce qu'il a voulu c'est « au contraire l'enlèvement des dogmes et des rituels, la nudité du vrai et le devoir jailli du cœur et le commencement par nous. » Et pour l'homme enflévré du désir de bâtir un Temple sur un autre Temple il a ce méprisant sarcasme : « Il était de l'espèce des bâtisseurs qui réussit sur la terre. C'était un pharisien immense. »

Entre les deux hommes s'est illuminé l'éternel conflit entre l'esprit de Révolution et le réalisme borné. Et Jésus tristement sent se fonder sur lui la nouvelle Église — et il lit l'avenir :

« Il arrivera que ce seront les pauvres et les déshérités qui donneront le souffle à cette doctrine arrachée en lambeaux de ta chair, et en feront la force vive du monde. »

« Mais quand cette doctrine régnera solidement, avec son Dieu cloué, elle sera la chose des riches et des bourgeois. »

A l'heure où sur le destin d'une gigantesque Révolution, une nouvelle orthodoxie rassemble, autour de pontifes pleins d'assurance, ses troupes disciplinées jusqu'à l'écœurement, le coup de projecteur de Barbusse sur le colossal avortement de la Révolution chrétienne peut troubler plus d'un révolutionnaire réfléchi.

(Et sans doute faut-il voir là la raison de l'accueil gris que le livre de Barbusse a reçu chez les purs. Voyez *Clarté de mars* !) Les espoirs tendus des foules misérables n'aboutiront-ils qu'à les enserrer dans les formules des dogmes nouveaux ?

« Le commencement par nous », a dit Barbusse. Le commencement et aussi la fin. Il appartient à tous les hommes de briser la fatalité des recommencements historiques par leur clairvoyance et leur refus obstiné de servir au Temple. — B. GIAUFFRET.

Nous avons reçu :

Albert Mathiez : *La Révolution française*, tome III : *La Terreur* ; 9 francs. (Collection Armand Colin.)

G. Bricard : *L'organisation scientifique du Travail* ; 9 francs. (Collection A. Colin.)

Pierre Hamp : *Une enquête sur le franc* ; 9 francs. (Édit. Rieder.)

R. Marchand et P. Weinstein : *L'Art dans la Russie nouvelle* : *Le Cinéma*, illustré de vingt planches hors texte ; 20 francs. (Édit. Rieder.)

G. Pirou : *Georges Sorel* (1847-1922) ; 3 francs. (Rivière, édit.)

V. Bourgeois : *Le Communisme intégral et scientifique* ; brochure, 2 francs. (Chez l'auteur, 77, avenue de Paris, Château-Thierry, Aisne.)

L. Jouhaux : *Le Désarmement*. Préface de Paul-Boncour ; 12 francs. (Alcan, édit.)

M. Lacroix : *L'École unique*. (Hatier, édit.)

N. Lazarevitch : *Ce que j'ai vu en Russie* ; 0 fr. 75. (Brochure éditée par le Syndicat fédéraliste des mécaniciens de Liège, Belgique.)

FAITS ET DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

MARDI 29 MARS. — Conseil National de la Fédération unitaire du Sous-Sol.

— A Douai, entrevue sans résultat entre patrons et représentants des mineurs confédérés.

JEUDI 31. — Les représentants des mineurs confédérés du Nord et du Pas-de-Calais acceptent, dans une entrevue au ministère des Travaux publics, une diminution de 2 fr. 60 par jour.

VENDREDI 1^{er} AVRIL. — Angleterre : Le gouvernement décide d'envoyer des renforts en Chine.

Chine : A Pékin, arrestation de militants révolutionnaires.

Allemagne : Réunion à Berlin du Comité anglo-russe.

SAMEDI 2. — Le gouvernement annonce des poursuites contre Doriot pour ses discours en Chine.

DIMANCHE 3. — A Lens, un Congrès des mineurs confédérés ratifie l'accord du 31 mars.

— Réunion à Paris d'une conférence nationale du Cartel des fonctionnaires.

— A Paris, réunion commune des bureaux de l'Internationale socialiste et de l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

LUNDI 4. — Réunion des deux Comités confédéraux. Le C. C. N. unitaire propose au C. C. N. confédéré la « rentrée en bloc des syndiqués unitaires dans les organisations confédérées ».

— Les représentants des mineurs confédérés de la Loire acceptent une diminution de salaire de 2 fr. 60 par jour.

Angleterre : Dépôt du projet de loi contre les Trade-Unions.

MARDI 5. — Le C. C. N. confédéré repousse la proposition de la C. G. T. U.

MERCREDI 6. — Le patronat textile du Roannais décide une diminution de 15 % sur les salaires.

— La Commission des Finances de la Chambre repousse un projet de cession du monopole des allumettes.

Chine : A Pékin, perquisitions à l'ambassade soviétique. Blocus du consulat soviétique à Shanghai et à Tien-Tsin.

JEUDI 7. — Poursuites contre Vaillant-Couturier.

Etats-Unis : L'exécution de Sacco et de Vanzetti est fixée au mois de juillet.

SAMEDI 9. — Arrestation de trois militants du Syndicat parisien unitaire des Etablissements de la Guerre.

DIMANCHE 10. — Chine : Réponse des Soviets à Tchang-Tso-Lin : le chargé d'affaires à Pékin est rappelé.

Les diminutions de salaires et la Fédération unitaire du Sous-Sol.

Réuni les 29 et 30 mars, le Conseil National de la Fédération unitaire du Sous-Sol a fixé sa position en face des diminutions de salaires dans les mines. Voici un extrait de la résolution qu'il a adoptée :

Le C. N. unitaire considère qu'il n'existe qu'un seul moyen de lutte effective contre les diminutions de salaires : c'est le déclenchement de la grève générale de la corporation minière;

Ayant pris connaissance de la tenue du Comité national confédéré des 22 et 23 mars, il constate que celui-ci a fait le silence sur la proposition d'unité d'action qui lui fut faite par la Fédération unitaire;

Il constate également qu'aucune résistance virile à l'attaque patronale n'a été envisagée;

Une soumission passive et sans résistance aux diminutions de salaires équivaldrait pour elle à une acceptation de celles-ci et engagerait lourdement sa responsabilité;

Le C. N. unitaire affirme à nouveau qu'il est toujours prêt à réaliser l'unité d'action entre les deux Fédérations et affirme hautement qu'elle ne fera jamais œuvre de jaune;

Ainsi, le C. N. U. donne mandat impératif à l'ensemble de ses militants de décepler l'agitation dans la masse des mineurs et de leur faire appel pour qu'ils manifestent puissamment en faveur de la grève générale.

*

Les grandes manœuvres de l'Unité.

Monatte commente d'autre part la proposition faite en vue de l'unité par le C. C. N. unitaire du 4 avril au C. C. N.

confédéré qui se réunissait le même jour. Voici en quels termes le C. C. N. unitaire avait formulé sa proposition :

Au nom de la C. G. T. U. groupant 2.500 syndiqués et 525.000 membres, le C. C. N. unitaire décide de se placer sur le terrain où la C. A. de la C. G. T. s'est elle-même placée en formulant sa réponse. Il se déclare prêt à envisager la rentrée en bloc des syndiqués unitaires au sein des organisations confédérées.

Une telle décision qui marque l'étape définitive que la C. G. T. U. est décidée à franchir sur la voie des concessions, implique de la part du Comité national confédéré :

1^o La proclamation de la liberté d'opinion et de critique pour tous les syndiqués, sans exception, au sein du mouvement syndical;

2^o L'abrogation des résolutions au nom desquelles des exclusions ont été et peuvent être à nouveau prononcées pour délit d'opinion ou de tendance;

3^o La reconnaissance de la souveraineté des assemblées syndicales et congrès;

4^o La décision que tous les syndiqués adhérents à l'heure actuelle aux syndicats unitaires devront être admis sans exception avec tous leurs droits au sein des syndicats confédérés et que, quinze jours au plus tard après la rentrée des syndiqués unitaires au sein des organisations confédérées, les syndicats confédérés tiendront leur assemblée générale qui désignera le ou les délégués aux congrès : départemental, fédéral ou confédéré et, s'il y a lieu, modifiera le Conseil et Bureau Syndical, selon l'expression de la majorité de l'assemblée syndicale;

5^o L'échange gratuit des cartes syndicales à jour.

Ces dispositions devront être appliquées avant la tenue du Congrès confédéré de 1927 et avant les Congrès fédéraux et départementaux qui se tiendraient normalement avant le Congrès confédéré.

Des congrès départementaux et fédéraux extraordinaires devront être prévus dans tous les autres cas, soit avant, soit dans un délai maximum de trois mois après le Congrès confédéré de 1927.

Le C. C. N. unitaire, en proposant au Comité national confédéré cette résolution, a conscience de faire une suprême tentative en faveur de l'unité syndicale et d'atteindre la limite des concessions compatibles avec les principes et la pratique de la lutte des classes que les syndiqués unitaires sont résolus à défendre au sein du mouvement syndical.

Le C. C. N. unitaire dénonce à l'avance toute formule qui, sous prétexte de laisser libres les syndicats, unions et fédérations confédérées, aurait pour but d'opposer à la rentrée en bloc la rentrée individuelle ou partielle des syndiqués unitaires et pour le C. N. confédéré, d'esquiver ses responsabilités sur la perpétuation de la scission.

Toute diversion sur cette proposition et tout ajournement d'une réponse précise de la part du

ENTRE NOUS

C. N. confédéré aurait la signification d'un refus de réaliser l'unité syndicale.

Le C. C. N. unitaire espère que le Comité national confédéré, en donnant son adhésion sans réticences à ces propositions, permettra la reconstitution de l'unité syndicale sans délai et l'organisation immédiate de la lutte victorieuse en faveur des revendications ouvrières menacées par le patronat.

Après audition d'une délégation unitaire, le C. C. N. confédéré a adopté, en réponse à la proposition de la C. G. T. U., le texte suivant :

Le Comité confédéral enregistre l'intention nettement manifestée par les représentants de la C. G. T. U. concernant l'unité à la base, seul moyen de faire disparaître les douloureuses traces de la scission.

Prenant acte de cette intention, le Comité confédéral attend que des adhérents de la C. G. T. U. se mettent en rapport avec les syndicats confédérés.

Les syndicats de la C. G. T. U. qui seraient seuls existants dans une localité devront notifier leur adhésion à la Fédération confédérée.

Les suggestions complétant la lettre de la C. G. T. U. apportées par la délégation ne sauraient être retenues. La rentrée dans l'unité ne peut être conditionnée par d'autres règles que celles qui sont fixées par les décisions de congrès, les statuts de la C. G. T., des fédérations et des syndicats confédérés.

Cette réponse faite, le Comité confédéral tient à déclarer que la liberté d'opinion n'a jamais été en question à la C. G. T. mais il ne peut admettre l'ingérence des partis politiques et groupements extérieurs dans la vie du mouvement syndical.

* *

**Rivelli
sur les traces
d'Havelock
Wilson.**

Une scission vient de se produire dans l'organisation confédérée des gens de mer. Le chevalier de la Légion d'honneur Rivelli a fondé une

nouvelle fédération au titre pompeux des « *Laboureurs de la Mer* ». La Fédération confédérée des gens de mer a mis les inscrits en garde par le document ci-après :

Un triumvirat : Le Gonidec, du Havre ; Durand, de Bordeaux, et le judas Sonnier, de Rouen, s'est constitué pour écrouler l'édifice fédéral construit par tous les travailleurs de la mer, au prix de tous les sacrifices qu'ils ont librement consentis.

Cet acte est d'autant plus blâmable venant de ceux qui ont constamment exploité la Fédération et qui osent créer un organisme dissident pour des buts que nous ne voulons pas qualifier.

Nous pensons qu'il nous suffira de dénoncer publiquement leur félonie à tous les marins du commerce, sans leur laisser ignorer que ces trois comparses n'ont cessé de placer leurs intérêts particuliers au-dessus de l'intérêt général et que ce n'est que parce que le dernier congrès ne leur a pas permis de réaliser leurs desseins qu'aujourd'hui ils viennent de découvrir leurs honteuses manœuvres.

Nous avons le droit de penser que c'est contre leur volonté que les adhérents de ces sections ont été placés sous une nouvelle houlette sans avoir été préalablement consultés et que la grosse majorité voudra rester fidèle à leur vieille fédération, dans la C. G. T., et demanderont des comptes à leurs dirigeants.

Nous déclarons publiquement que, n'ayant rien à cacher, rien à nous reprocher, nous sommes prêts à répondre en tout temps et en tous lieux aux attaques perfides venant de la part de gens qui n'ont vu dans le syndicalisme qu'un but : en vivre et satisfaire des intérêts personnels.

La Fédération reste debout. Resserrons les rangs pour barrer la route aux démagogues et aux ambitieux.

— Vous avez raison, nous écrit un camarade, la R. P. ne progressera plus en cherchant dans le P. C. ou parmi les secrétaires de syndicats. Ils nous sont à peu près tous fermés ; ils ont le Parti et la C. G. T. U. qu'ils méritent. Il faut chercher ailleurs, tout à fait dans les rangs et nous y avancerons plus facilement.

— Cela ne fait pas de doute. Et derrière la barrière des deux appareils, celui du Parti et celui des syndicats, le public est nombreux, le champ est vaste.

— Vous avez eu tort de vous suspendre l'« *Entre Nous* », alors que vous devriez lui accorder régulièrement au moins une colonne, sinon une page.

— Ce reproche nous a été fait de plusieurs côtés. Il est mérité. Cependant, quand pour boucler, il faut supprimer une rubrique, l'« *Entre Nous* » vient en première ligne.

Pourtant nous sentons bien l'utilité de l'« *Entre Nous* ». Nous devons envisager deux sortes de publicité, celle que nos abonnés actuels pourraient et devraient faire et celle que nous devons faire par l'affiche et le tract.

En premier lieu, il est indispensable de secourir nos amis. L'« *Entre Nous* » régulier devrait toutes les quinze semaines pousser le coude aux assoupiés et aux dormeurs.

La R. P. a beaucoup d'amis, mais ils ne se fient rien pour l'aider à vivre et à se développer. Si nous étions obligés un jour d'arrêter sa publication, alors vous les entendriez gémir ! Il s'agirait bien de gémir. Ils pourraient se frapper la poitrine et dire que c'est leur faute, leur grande faute. En effet, que faut-il pour assurer solidement la vie de la R. P. ? Arriver à 2.000 abonnés. Si les 900 abonnés que nous avons maintenant, si les quelques centaines d'amis décidés que nous comptons voulaient être actifs, c'est en moins de six mois que nous y parviendrions.

Cette quinzaine trois camarades parisiens se sont fait inscrire comme nouveaux « multiples » pour cinq, dix et douze exemplaires. Trois seulement, c'est peu. Mais l'exemple, espérons-le, sera suivi.

À côté de la publicité entre nous, que chacun ne doit pas manquer de faire à chaque occasion, par la conversation avec les camarades de travail et de rencontre, par la correspondance avec les camarades éloignés, il y a la publicité dans les autres organes. Lavenir, du Rhône, nous demandait il y a quelques mois d'envoyer notre sommaire aux organes corporatifs, aux journaux susceptibles de le publier. Nous allons en faire l'envoi, mais il est nécessaire que ceux de nos camarades qui le peuvent ne manquent pas d'insister pour que nos sommaires n'aillent pas au panier.

Nous envisageons de faire tirer une affiche d'intérieur, recommandant la lecture de la R. P. Que nos camarades susceptibles de la poser dans une salle de réunion de leur localité nous mettent un mot afin que nous puissions fixer un chiffre de tirage. Une affiche d'extérieur, collée aux bons endroits face aux sorties d'usine, serait utile aussi, mais les frais de timbres sont, pour l'instant, trop élevés pour notre budget.

Voilà quelques éléments de publicité qui ne paraissent pas devoir entraîner de gros frais et pourtant contribueraient à faire connaître la R. P.

Quand cette publicité, sous formes diverses, commencerait à porter, alors peut-être pourrait-on se risquer à voir plus grand. Mais là nous touchons à la question de notre budget dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

Le gérant : V. GODONNÈCHE.

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet.

Téléphone Gut. 30-79.

J. Amilcar, directeur. — 740-4-27.

